



2026-003

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six le 5 janvier à 18h45

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 22/12/2025

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Bernadette PELISSIER, Valérie GAGNE Thierry SOLEILHAC, Sébastien GAGNE, Anne-Marie TORE Serge ABOULIN, Christine SIMON Gilles AUDRAS Roland SEUX Sabine JOUVHOMME Denis CLAMENS.

Excusés :

Christiane PAUZON qui a donné procuration à Danièle VALLERY

Secrétaire de séance : Laetitia PRADINES

OBJET : Autorisation donnée au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement - budget principal - dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article **L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales**, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012.

Il précise que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est autorisé, jusqu'à l'adoption du budget, à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente, ainsi que les dépenses afférentes au remboursement en capital de la dette.

En outre, sur autorisation de l'organe délibérant, l'exécutif peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette.

Montant de référence

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (hors chapitre 16 – remboursement d'emprunts) : **2 857 679,75 €**

Après déduction des emprunts en cours, des restes à réaliser 2024 reportés en 2025 et du solde d'exécution reporté de la section d'investissement, le montant servant de base au calcul du quart d'investissement s'établit à : **607 484,31 €**

Le montant maximal autorisé (25 %) est donc de : **151 871,07 €**

Répartition proposée des crédits

| Compte | Libellé | Montant |
|---------|---|----------------|
| 21311 | Construction bat administratif (mairie) | 24 500 |
| 21318 | Construction autres bat. Public (CSC) | 124 500 |
| 2041512 | Subv GFP de rattachement | 2 500 |
| | TOTAL | 151 500 |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **CONFIRME** la nécessité d'utiliser cette ouverture de crédits dans la limite du quart des crédits d'investissement du budget principal ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes ;
- **AUTORISE** le passage des écritures comptables afférentes.

Le Maire,
Franck PAILLON

A blue circular town seal of Blavozy is positioned at the bottom of the signature. The seal contains the text 'Mairie de BLAVOZY' and '(Haute-Loire)'. A large, black, handwritten signature of 'Franck PAILLON' is written across the seal and extends upwards towards the left.

La secrétaire de séance,
Laetitia PRADINES

A blue circular town seal of Blavozy is positioned at the bottom of the signature. The seal contains the text 'Mairie de BLAVOZY' and '(Haute-Loire)'. A large, black, handwritten signature of 'Laetitia PRADINES' is written across the seal and extends upwards towards the right.

Fait et délibéré le 05/01/2026
Pour extrait certifié conforme